

**PÉTITION NATIONALE**

**Maintien du traitement au premier jour de maladie !**

Le gouvernement, au nom de la réduction de la « dette publique », impose aux agents du secteur hospitalier, social et médico-social public, comme à l'ensemble des fonctionnaires et agents publics le non paiement du 1er jour d'arrêt de maladie. Cela se traduira par la baisse de leur salaire directe !

**L'article 105 de la loi de finances** du 28 décembre 2011 instaure un **jour de carence** dans la fonction publique : hormis les congés de longue maladie, longue durée ou accident du travail, tous les fonctionnaires se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt maladie.

Il s'agit là, d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 41 du Statut de la FPH qui permet le maintien de l'intégralité de leur traitement pendant 3 mois, en cas de maladie de courte durée.

Tous les salariés, tous les fonctionnaires, sont directement confrontés aux conséquences du plan d'austérité qui s'attaque au pouvoir d'achat, aux retraites à la sécurité sociale. **Pour les personnels de la fonction publique hospitalière c'est la « double peine » car déjà ils subissent un abattement sur leur « prime annuelle de service » de 1/140ème par jour de maladie.** Dans bien des cas, les administrations hospitalières ont ajouté d'autres mécanismes de « récompense » au présentéisme.

**Tout ceci est inacceptable !**

**Avec FO, les soussignés exigent :**

**L'abrogation du jour de carence et de l'article 105 de la loi de finances**  
**Le respect de l'article 41 du Titre IV qui maintien le traitement en cas de maladie**

**Avec FO, les soussignés disent clairement :**

**NON au jour de carence**  
**NON à la double peine**  
**OUI à l'augmentation générale des salaires et de la valeur du point indiciaire**

Cette pétition sera adressée au ministre Xavier Bertrand

